



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hépatite C

Question écrite n° 85174

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la possible guérison des malades de l'hépatite C. L'Harvoni (combinaison des molécules Sofosbuvir et Lédipasvir) des laboratoires Gilead guérit définitivement à plus de 95 % les malades du virus C. 200 000 malades seraient à traiter de toute urgence d'ici la fin 2016, quelque soient les manifestations de la maladie : hépatites, maladies extra-hépatiques, ou maladies auto-immunes. Le coût du traitement est de 40 000 euros pour 12 semaines (prise d'une seule gélule quotidienne) avec une guérison quasi assurée. Actuellement les autorités sanitaires assument une dizaine de milliers de malades par an. Il serait intéressant de connaître un rapport efficacité/coût de l'Harvoni ainsi qu'une comparaison avec les coûts engendrés par les non traités. Si l'investissement est très important, il semble rentable pour les organismes sociaux dont les dépenses sur les guéris diminueront à court et long termes, et de surcroît, ces personnes soignées ne seront plus contaminantes. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85174

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5321

Question retirée le : 21 juillet 2015 (Fin de mandat)